

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1296

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Développement de filières bio locales céréales et légumineuses sur l'est lyonnais - Attribution de subventions au projet ARC et à la Chambre d'agriculture du Rhône

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1296**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Développement de filières bio locales céréales et légumineuses sur l'est lyonnais - Attribution de subventions au projet ARC et à la Chambre d'agriculture du Rhône

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la subvention aux partenaires du projet Agroécologie pour la restauration collective pour clôturer cette phase du projet et d'initier une nouvelle phase avec la Chambre d'agriculture du Rhône.

I - Contexte

Le projet "ARC - intégration des exploitations céréalières dans l'approvisionnement local - Agroécologie au service de la restauration collective", initié en 2017 par la Métropole en partenariat avec le centre de développement de l'agroécologie (CDA), vise à mettre en place des filières territoriales pérennes à destination de l'alimentation humaine (restauration collective, commerciale, grandes et moyennes surfaces, etc.) valorisant les productions d'une céréaliculture locale ayant choisi d'adopter de nouvelles pratiques relevant de l'agroécologie, qui passent, notamment, par l'allongement des rotations et la diversification des cultures *via* l'introduction de légumineuses. Ce projet s'inscrit dans un contexte de forts enjeux sur la préservation de la qualité de l'eau potable dans l'est lyonnais et sur l'introduction de davantage de protéines végétales dans la restauration collective.

Ce projet s'est engagé, avec le soutien de la Métropole et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en 2020, dans une phase de structuration de la filière avec les acteurs suivants :

- le CDA,
- la Chambre d'agriculture du Rhône,
- la coopérative OXYANE (issue de la fusion des coopératives Dauphinoise et Terre d'Alliances),
- Emerjean,
- la société Cultures chefs (Ruche qui dit Oui ! chez les pros) (ex-Via terroirs).

II - Subvention au projet ARC

En application de la convention partenariale triennale adoptée par le Conseil du 5 octobre 2020 dans le cadre de la délibération n° 2020-0200, il est proposé à la Commission permanente de valider la subvention aux partenaires du projet pour les actions réalisées à partir du 2^{ème} semestre de l'année 2021, à savoir :

- l'accompagnement technique des producteurs sur le suivi agronomique des cultures et la certification environnementale,

- la mise en place et la coordination de l'activité de conditionnement et de livraison, dans le respect des normes sanitaires et de qualité,
- l'animation des ventes pour assurer la commercialisation des lentilles produites auprès des acheteurs pré-engagés et la mobilisation de nouveaux contributeurs,
- la coordination globale de la filière pour assurer la circulation de l'information entre les acteurs et l'organisation des différentes étapes.

Le budget des actions pour cette période s'établit comme suit :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
coordination projet	1 830	Métropole	21 197
production	3 042	autofinancement	2 355
filière	18 680		
Total	23 552	Total	23 552

La Métropole est sollicitée à hauteur de 21 197 € sur un montant total de 23 552 € TTC. Le détail des financements par partenaires est décrit ci-dessous :

Recettes	Ruche qui dit Oui ! chez les pros (en € TTC)	Chambre d'agriculture 69 (en € TTC)	CDA (en € TTC)	Emerjean (en € TTC)	Total (en € TTC)
autofinancement	506	563	561	725	2 355
subvention de la Métropole	4 554	5 069	5 049	6 525	21 197
Total	5 060	5 632	5 610	7 250	23 552

Le projet a rencontré des difficultés liées principalement à :

- la technicité de la culture de lentille avec les aléas climatiques de ces dernières années qui ont entraîné de très faibles rendements pour tous les producteurs,
- le manque d'attractivité de cette production par rapport au risque pris par les producteurs,
- la difficulté à atteindre des volumes de commande suffisants par acheteur pour faire des économies d'échelle et l'impossibilité de répondre à des marchés publics pour les acteurs de la filière,
- l'évolution de la commande politique pour intégrer des productions en agriculture biologique dans la filière,
- le nombre d'intervenants trop importants pour assurer une fluidité dans la coordination.

III - Développement de filières bio locales céréales et légumineuses sur l'est lyonnais

Le projet, soutenu par la collectivité depuis 2018, a permis de faire émerger la mise en place de 2 dynamiques de filière sur l'est lyonnais :

- une filière de légumineuses, avec la certification environnementale niveau 2 portée par les Robins des champs, qui fonctionne, aujourd'hui, de manière autonome,
- une organisation pour la distribution de lentilles ou pois chiche en cours de certification haute valeur environnementale (HVE) ou bio, collectés et triés par OXYANE, conditionnés et livrés par Emerjean, et commercialisés par la ruche qui dit Oui ! chez les pros.

Forts de cette 1^{ère} expérience de filière intermédiaire à l'échelle du territoire, il est proposé de construire un nouveau projet de structuration de filières locales valorisant différents produits des exploitations céréalières en agriculture biologique de l'est lyonnais, en s'appuyant sur la Chambre d'agriculture du Rhône, acteur portant le plan bio régional au niveau local, animant le groupe des céréaliers en agriculture biologique sur l'est lyonnais à travers le groupement d'étude et de développement agricole (GEDA) de l'Ozon, et impliqué auprès de la Métropole sur l'accompagnement de la restauration collective et l'émergence de filières intermédiaires de proximité.

Les principes de ce nouveau projet reposent sur une plus grande diversité de produits, notamment céréales et légumineuses, certifiés ou en cours de conversion à l'agriculture biologique, avec une progression du nombre de producteurs de la Métropole, une meilleure articulation avec les besoins de la restauration collective et affichant une perspective d'autonomie à moyen terme.

Le programme d'actions proposé pour 2022 est le suivant :

- structurer un groupe de céréaliers bio intéressés par les débouchés locaux en filière mi-longue : en présentant la démarche pour susciter l'intérêt, en ciblant les productions (légumineuses, céréales, soja, légumes de plein champs, etc.), en analysant les facteurs favorables au développement de cette filière et les points d'appui, en travaillant sur des scénarios de filière et en accompagnant des essais techniques sur les cultures concernées (programme PEPIT leg sec AURA, etc.),

- débouchés et circuits de commercialisation : analyse du marché en rencontrant les acheteurs potentiels pour cibler et qualifier les produits recherchés pouvant être produits par les exploitations céréalières locales (volumes, prix, conditionnement, niveau de transformation, points de livraison, fréquence, etc.) et en analysant l'organisation logistique sous-jacente : Bio A Pro, Récolter, grossistes des lots concernés du groupement d'achats de la Martinière, sociétés de restauration collective, distributeurs et magasins spécialisés bio, réseau des boulangeries, etc.,

- recherche d'acteurs économiques (sur les filières prioritaires choisies) : au niveau de la production en faisant émerger des projets de mutualisation de certaines étapes. Pour la transformation, le conditionnement ou la livraison, une priorité sera donnée aux acteurs locaux tels Rhône Saône Légumes, Moulins Marion, Molinea et le lycée André Paillot par exemple,

- proposition d'un ou plusieurs scénarios de filières en s'appuyant sur la méthodologie de l'école d'ingénieurs Isara sur les systèmes alimentaires du milieu : les scénarios de filière proposés permettront de définir le rôle des acteurs économiques potentiels (partenaires, prestataires) dans le projet, l'organisation de la gouvernance et le partage de la valeur.

La Métropole est sollicitée pour une subvention à la Chambre d'agriculture du Rhône à hauteur de 15 652 € nets de taxe sur un montant prévisionnel total de 22 360 €. Le plan de financement pour 2022 s'établit comme suit :

Dépenses	Montant TTC (en €)	Recettes	Montant TTC (en €)
production agricole	5 200	Métropole	15 652
débouchés et circuits de commercialisation	4 160	autofinancement	6 708
recherche d'acteurs économiques sur les filières prioritaires	5 200		
proposition d'un ou plusieurs scénarios de filières	5 200		
pilotage et animation	2 600		
Total	22 360	Total	22 360

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 36 849 €, répartis comme suit :

- 5 049 € au profit du CDA,
- 20 721 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 4 554 € au profit de la société Cultures chefs (Ruche qui dit Oui ! chez les pros),
- 6 525 € au profit de la société Emerjean,

dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la Métropole,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les partenaires du projet, et entre la Métropole et la Chambre d'agriculture, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 36 849 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279039-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
